

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

Le 21 Décembre 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC, légalement convoqué le 15 Décembre 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIÈRE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoint, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SONNI	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. FLEURT Conseiller M ^{al}
Mme SEGUIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. CROMER Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. ROHEL, SANS, MICHELON et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Alain ROBERT

347- OBJET : Subvention exceptionnelle à l'amicale des artisans commerçants de Lesparre

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par l'amicale des artisans commerçants cœur de ville Lesparre Médoc, d'une demande de subvention pour la mise en œuvre des animations commerciales de Noël.

M. le Maire, au regard des crédits encore disponibles, propose une aide d'un montant de **2 000 €**.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande de subvention. Le cas échéant, les crédits nécessaires seront pris sur le disponible de l'article 6574 du budget primitif 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 24 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. CAZAUBON)**

- ☞ Décide de verser à l'amicale des artisans commerçants de Lesparre, une subvention exceptionnelle de **2 000 Euros**, destinée à la mise en œuvre des animations commerciales de Noël,
- ☞ Dit que les crédits nécessaires seront pris sur le disponible de l'article 6574 du budget primitif 2023,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme
Le Maire



Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20231221-347-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 26/12/2023